

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

Le vingt et un Mai deux mille douze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Loïc RANCHERE M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: Mme Martine GENDRAUX qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à M. Fabrice MICHELET et M. Philippe FAUCON non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance du 16 Avril 2012, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION DU Centre Régional des Energies Renouvelables & DE L'ETUDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire remercie Monsieur Edouard Chesnel pour sa présence. La 1^{ère} partie de son intervention sera consacrée à la présentation du CRER et la seconde à l'étude du projet photovoltaïque dans le cadre de la rénovation de l'Eglise Notre Dame.

1) PRESENTATION DU C.R.E.R Association loi 1901

Du fait de ces compétences, la commune a sollicité l'assistance du CRER pour évaluer le potentiel photovoltaïque de la collectivité afin d'en fixer les enjeux techniques, financiers et environnementaux. Cette étude est un réel outil d'aide à la décision pour les élus.

2) ETUDE DU PROJET SUR LA TOITURE DE L'EGLISE NOTRE DAME (276m²)

Monsieur Chesnel commente le potentiel photovoltaïque valorisé par la rénovation de la toiture de l'Eglise Notre Dame, étant précisé qu'il a également travaillé sur une possibilité de mise en place de panneaux sur la toiture des ateliers municipaux (option non envisagée dans l'immédiat) :

Sur le plan environnemental:

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Production d'énergie locale

Développement des énergies renouvelables

Sur le plan social:

Création ou consolidation d'emplois locaux

Sur le plan économique:

Revenus directs liés à la vente d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions ont été organisées en concertation avec le Cabinet Niguès (architecte maître d'œuvre du projet de rénovation de l'église), pour examiner l'opportunité et la faisabilité de cette installation.

Monsieur Chesnel répond aux diverses demandes de précisions des élus quant à l'intérêt financier du projet, la certitude d'un ensoleillement stable, la maintenance des installations, ce qui se passera au delà des 20 ans de vie des installations....

Dans l'attente de la confirmation des financements pour la rénovation de la couverture de l'église avec ou sans panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir tout en précisant qu'il serait cependant nécessaire de se positionner dès à présent, sur le principe, pour valider la demande de raccordement sur la base du prix de vente du 2^{ème} trimestre 2012.

Ainsi après en avoir délibéré, considérant que cette orientation n'est pas une décision définitive et que le délai pour réaliser ou non les travaux, est de 18 mois,

le Conseil Municipal par 14 voix pour (2 abstentions) mandate Monsieur le Maire pour demander le raccordement à ERDF et à l'unanimité, l'autorise à solliciter les devis pour une mission SPS et une mission Contrôle de l'opération afin de pouvoir en disposer pour préciser le financement de l'opération.

Monsieur le Maire, précise que le coût estimatif du projet a été revu à la hausse car le Cabinet Niguès a depuis la création de la ligne de vie, mieux apprécié l'état de la charpente. Le surcoût provient de l'augmentation de 30 % du prix des ardoises, de 40 000 € HT pour la charpente et de la nécessité de refaire des corniches sur les façades ouest, nord et sud.

Tenant compte de cette actualisation une simulation des deux hypothèses, avec et sans panneaux photovoltaïques, est commentée. Monsieur le Maire exprime la difficulté pour obtenir, dans le contexte actuel, un partenariat bancaire.

Monsieur le Maire indique que le FRIL est notifié par la Région mais que la DETR (subvention d'Etat) a été refusée en 1^{ère} session. Une 2^{ème} session d'attribution de l'enveloppe a lieu fin juin.

Il convient donc de réfléchir sur les décisions à prendre notamment si la DETR venait à être définitivement refusée.

Hypothèse traditionnelle			
dépenses		recettes	
travaux charpente, couverture, et plafonds	396 099,76 €	DETR	85 600,00 €
frais divers (maîtrise d'œuvre, SPS, bureau contrôles...)	47 531,97 €	FCTVA	82 144,95 €
Total HT	443 631,73 €	Fondation Patrimoine	8 000,00 €
TVA	86 951,82 €	FRIL	50 000,00 €
		commune	304 838,61 €
Total TTC	530 583,55 €		530 583,55 €
financement 20 ans (5,73%)	26 010,12 €		

Hypothèse photovoltaïque			
dépenses		recettes	
travaux charpente, couverture, et plafonds	373 958,89 €	DETR	85 600,00 €
frais divers (maîtrise d'œuvre, SPS, bureau contrôles...)	49 070,70 €	FCTVA	78 330,16 €
Total HT	423 029,59 €	Fondation Patrimoine	8 000,00 €
TVA	82 913,80 €	FRIL	50 000,00 €
		commune	284 013,24 €
Total TTC	505 943,39 €		505 943,39 €
financement 20 ans (5,73%)	24 233,21 €		

Monsieur Chesnel est remercié pour son intervention.

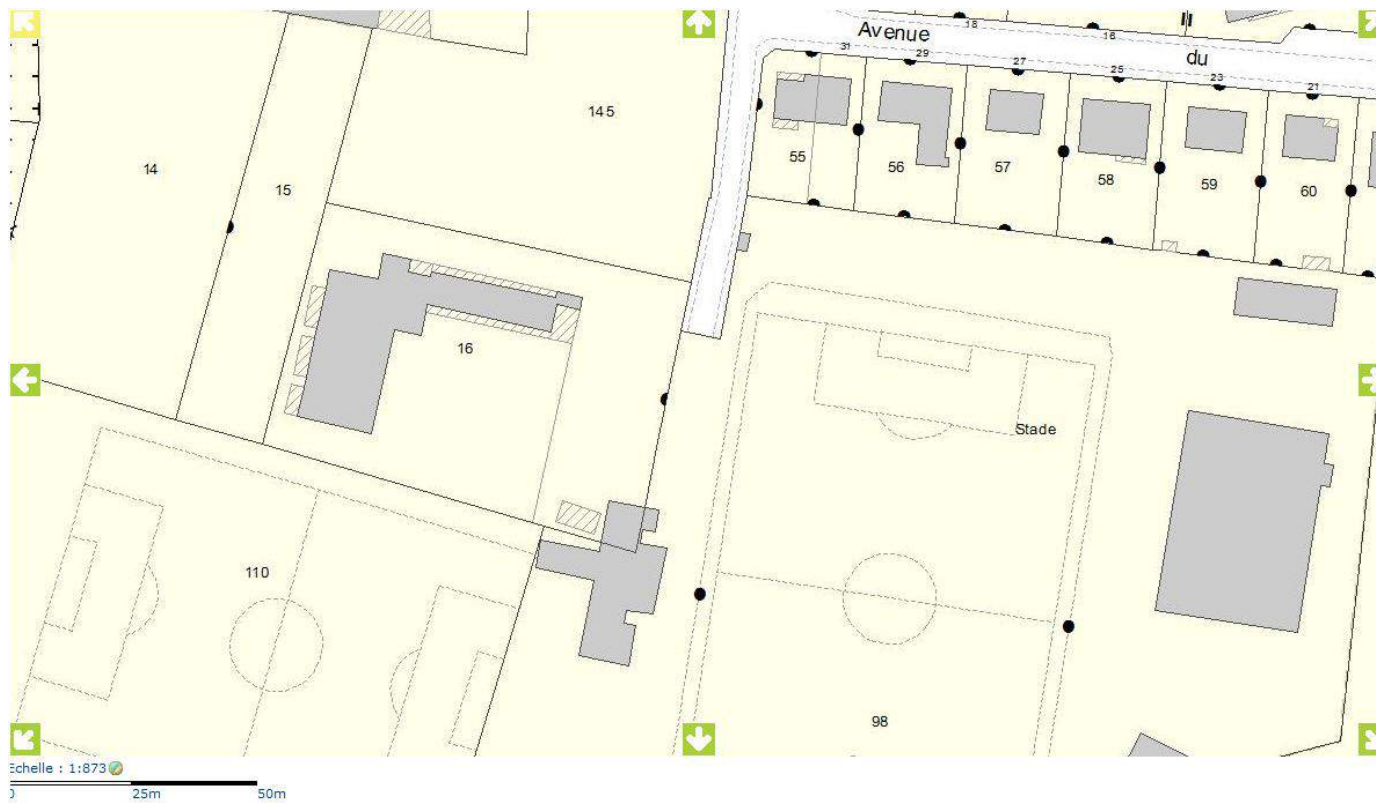
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale » représentée par Madame Sylvie Couteau adjoint, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € au club de Tennis de Table pour l'organisation du Tournoi international
- 500 € à Surfin'Boutonne pour l'organisation de la fête de la musique
- 1 000 € à Surfin'Boutonne pour l'organisation de concerts rocks dans le cadre du festival d'août au théâtre de verdure du parc de la mairie.

AMENAGEMENT DU PARKING D'ENTREE DU STADE A FAIRE COINCIDER AVEC LES PROJET DE GENDARMERIE ET DE MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire explique la proximité du projet par le SIGGEC de la construction d'une nouvelle gendarmerie (terrain communal) et du projet de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou (espace Kennedy). Les 2 projets sont donc directement concernés par l'aménagement de la zone située aux abords.



Monsieur le Maire propose en accord avec les architectes respectifs des 2 projets, Monsieur Trocmé de l'Atelier du Trait pour la gendarmerie et Madame Lambert pour la maison médicale, et afin de ne pas diversifier les responsabilités, de confier l'aménagement de cette zone à l'Atelier du Trait (disposant d'un architecte paysagiste), pour un montant de 3 110 € TTC correspondant à la tranche ferme (avant projet sommaire).

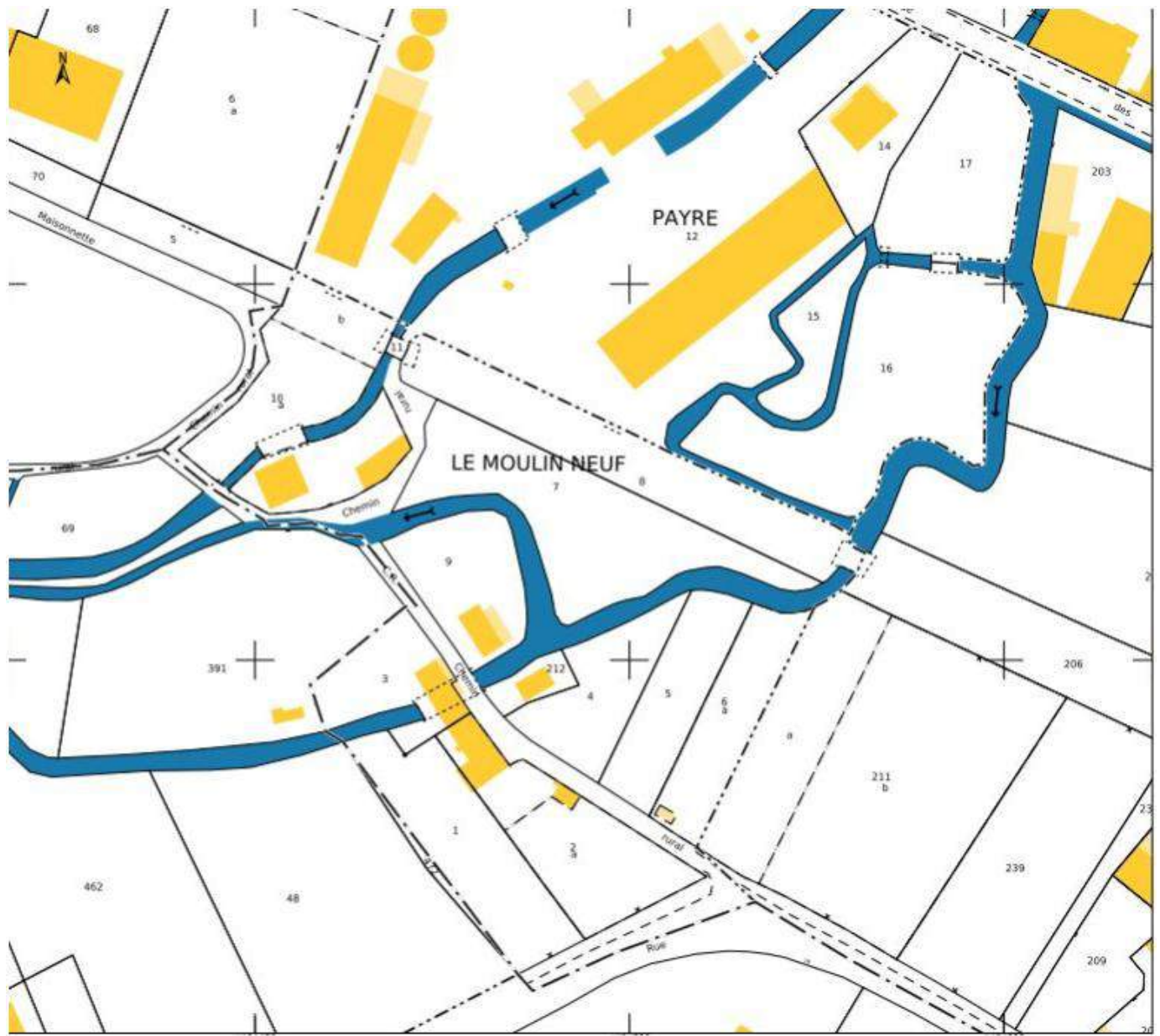
Il est précisé que la commune pourrait prétendre à ce titre là, à une subvention attribuée aux communes par le Conseil Général des Deux-Sèvres, dans le cadre de l'enveloppe « aide à la décision ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide évoquée.

Monsieur Guillaume Gendraux suggère d'intégrer dans la réflexion le parking nord du terrain d'honneur. Monsieur le Maire trouve la suggestion intéressante mais la surface globale pourrait alors engendrer une procédure plus rigoureuse notamment au niveau de la Loi sur l'Eau et un surcoût trop important. Elle pourrait néanmoins être étudiée à la suite du 1^{er} parking.

ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur l'achat d'une bande du terrain appartenant à Monsieur Henri BERNARD (telle que matérialisée ci-dessous) d'environ 3 mètres pour permettre le passage entre les 2 ponts



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter cette bande de terrain selon les modalités évoquées avec Monsieur Bernard : Cession pour 1 €, Frais de géomètre à la charge de la commune, Frais d'acquisition à la charge de la commune, Installation d'une clôture pour séparer le jardin sur le terrain communal et à la charge de la commune.

RENOVATION DE LA PLACE CAIL

Sur proposition de Monsieur le Maire, une réflexion sera menée pour organiser, en 2013, un programme de rénovation de la Place Cail dont les pavés et le béton désactivé ont été dégradés par les hivers successifs. La commission « Finances » est mandatée pour solliciter un chiffrage pour une rénovation à l'identique (béton désactivé, éclairage...) afin de conserver la cohérence de l'ensemble. Un accompagnement sera demandé au titre de l'ATESAT. Un devis sur la réfection de l'éclairage sera demandé ainsi que pour l'enfouissement des poubelles.

REMPACEMENT DE RADIATEURS DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Tenant compte de l'enveloppe consacrée à une rénovation progressive des logements communaux, une consultation a été menée pour la fourniture de radiateurs : 16 de 500 W, 24 de 1000 W et 16 de 2000 W.

Ce remplacement de radiateurs, suggéré par la commission « Travaux » du fait de la nécessité d'en remplacer depuis 1 an, sera effectué avant l'hiver 2012-2013, en régie, par Monsieur Loïc Bernegoue, agent communal.

Monsieur Joël Proust commente les 6 devis reçus et sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins disante présentée par CGED pour un montant de 7 874,46 € TTC auxquels s'ajoutent les taxes éco contribution soit globalement 7 930,72 € TTC.

UTILISATION MUTUALISEE DU MATERIEL DE MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire explique que les communes du canton ne disposent pas de machines pour effectuer le marquage au sol (passages piétons, stationnement). Compte tenu du peu de peinture à réaliser, le recours à un prestataire extérieur est difficilement possible.

Parallèlement, la commune de Chef-Boutonne dispose d'une machine à peinture qui n'est utilisée qu'un mois par an.

Il suggère alors que la commune de Chef-Boutonne pourrait, dans le cadre d'une convention avec les communes volontaires, proposer de réaliser la peinture nécessaire, à travers une mise à disposition du personnel, de la machine et de la fourniture de la peinture.

Ces modalités simples permettraient d'organiser une intervention à suivre sur plusieurs communes dans une même journée, sans perte de temps et sans risque pour la bonne marche de la machine.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, acceptent ce partenariat avec les communes du canton intéressées et autorisent Monsieur le Maire à signer une convention qui fixera les modalités d'utilisation suivantes :

- un agent de la commune bénéficiaire accompagne l'agent de Chef-Boutonne pour faciliter le travail (localisation du travail, nettoyage, protection du chantier)

- une heure travaillée dans une commune par l'agent de Chef-Boutonne équivaut à deux heures de travail rendu par la commune bénéficiaire à travers la mise à disposition d'un personnel au sein de l'équipe technique de Chef-Boutonne, dans les mois suivants, suivant les disponibilités et les compétences de chacun.

Cette compensation permettra de compenser la peinture, l'usure de la machine et le temps passé, les déplacements.

ACTION PASS'SPORT et ACTION CINE PISCINE 2012-2013

Comme convenu lors de la réunion du 16 avril dernier, Madame Sylvie Magnain, adjoint chargé des affaires sociales, donne des précisions quant aux actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale

1 – ACTION PASS'SPORT

Depuis septembre 2011, PASS' SPORT permet aux familles de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive par enfant, présente sur le canton de Chef-Boutonne. En fonction du quotient familial CAF ou MSA, l'aide octroyée par le CCAS de la commune peut aller de 10 € à 40 € par enfant, dans la limite de la dépense réelle.

La nouveauté pour la rentrée 2012 est la possibilité de financer également la carte de pêche annuelle pour l'étang de Javarzay à Chef-Boutonne, ainsi que la carte de pêche en rivière des 12/18 ans (carte personne mineure).

2 – ACTION AIDE A L'ACCES A LA PISCINE ET AU CINEMA

L'aide à l'accès à la piscine pour les enfants pendant les mois de juillet et août, initiée en 2010, a été reconduite dans les mêmes conditions en 2011, pour les enfants de 0 à 16 ans inclus.

Pour 2012, il est proposé aux familles, en plus des 10 entrées gratuites à la piscine de Chef-Boutonne, 4 entrées gratuites pour aller au cinéma avec Ciné-Chef (figurant sur la même carte).

Ces entrées au cinéma d'une valeur de 4 € seront financées pour moitié par le CCAS de la commune, pour l'autre moitié par l'association Ciné-Chef, pour le parent accompagnant, le coût pour le CCAS de la commune sera de 4 €

Coût pour la famille : les 10 entrées piscine et 4 entrées cinéma sont gratuites.

Monsieur le Maire remercie Madame Magnain et Madame Maryse Cornette qui ont piloté cette opération. Elles sont à votre écoute au CCAS pour toute précision.

Il indique que la volonté de la commune aurait été d'aller plus loin au niveau de l'aide mais se félicite que l'engagement issu de la concertation a déjà permis en 2011, une harmonisation sur l'ensemble des communes du canton. Il espère vivement qu'elle sera reconduite en 2012.

Il remercie vivement les Clubs Sportifs, le Syndicat Mellois des Piscines et Ciné Chef pour leur implication, sans laquelle cette action ne pourrait être mise en place.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

fait le point sur les premiers retours de questionnaires remis aux pêcheurs de l'étang de Javarzay. Beaucoup souligne le manque d'ombrage. Elle indique que 141 cartes annuelles adultes étaient vendues en avril 2012 contre 121 en avril 2011.

Par ailleurs, elle informe de la prochaine réunion du CCAS à l'EHPAD le 23.05.2012.

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »

précise que la commission se réunira le 04 Juin pour la préparation du journal Couleur Boutonne de juillet 2012.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

indique que la commission poursuit la préparation de la journée du 06 août 2012, informe les élus de la location de grosses structures gonflables pour le 14 juillet. Elle annonce par ailleurs, l'agenda des manifestations du mois.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

dresse la liste des travaux réalisés depuis la dernière séance et indique que l'inauguration de « la Maison du Cèdre » aura lieu le 07 Juin 2012 à 18heures30 avec les associations caritatives.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 15 :

- Remerciements pour la présence des élus au bureau de vote pour les élections présidentielles et organisation des bureaux pour les élections législatives des 10 et 17 Juin 2012.
- Monsieur le Maire rappelle que les 90 ans de l'Espérance seront fêtés le 26 mai 2012 avec bon nombre de matchs.
- Il demande aux élus référents de recenser et signaler toute personne seule au cas où le « Plan canicule » serait activé. Toute précision pourra être demandée auprès de l'accueil du secrétariat de la mairie.
- La commune et l'association « Ciné Chef » ont participé à l'inauguration du Cinéma numérique le 09 Mai 2012.
- La livraison de la cuve à fioul du centre culturel est programmée le 22 mai 2012.
- Les personnes intéressées par la formation aux premiers secours organisée les 22 et 23 juin prochains sont invitées à se faire connaître au secrétariat dans les meilleurs délais.
- Le Conseil Municipal de Jeunes se réunira pour la dernière séance du mandat mercredi 23 mai 2012. Un bilan sera dressé et les prochaines élections évoquées.

Monsieur Guillaume Gendraux transmet la demande de l'association de football pour que les trous devant les vestiaires soient bouchés. Monsieur Joël Proust lui répond que cela vient juste d'être fait.

Par ailleurs il souligne l'évolution de la dégradation et la dangerosité du plateau en résine à l'entrée du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins. Monsieur Proust reprendra à nouveau contact avec l'entreprise Guillon qui a réalisé ce plateau afin de trouver des solutions durables.

Madame Marie-Noëlle Aimard souligne la vitesse excessive des véhicules venant de Lussais, aux abords de cette entrée. Monsieur le Maire suggère de solliciter le radar pédagogique récemment acquis par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, pour interpeller les conducteurs.

- Monsieur Gornard évoque à nouveau le problème de la prolifération des pigeons qui conduit les agriculteurs à utiliser des effaroucheurs pour sauvegarder leurs semis. Mais la population se manifeste car ils provoquent des nuisances sonores. Monsieur le Maire va contacter Monsieur Jacques Blanchard Président de l'ACCA pour organiser des battues sur les terrains dont les propriétaires auront donné l'autorisation.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 11 Juin 2012.

Ainsi délibéré, le 26 mars 2012

Le Maire, Fabrice MICHELET

